

LA CHARTE DE RANDOXYGENE

Règlement intérieur

Pour participer aux activités de l'association, il faut être adhérent. L'adhésion entraîne l'acceptation des statuts et de la charte du randonneur.

Chaque adhérent doit fournir au moment de son adhésion ou de sa ré-adhésion un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée établi depuis moins de trois mois à la date d'inscription.

Pour la marche de santé, un certificat d'absence de contre-indication à la pratique de la marche rapide, établi lui aussi depuis moins de trois mois.

Les inscriptions sont conditionnées par la remise, en même temps, du bulletin d'adhésion entièrement renseigné et signé, du certificat médical et d'un chèque de cotisation.

Les non-adhérents seront acceptés 2 fois maximum dans l'année, sous réserve de places disponibles. Le remboursement d'une annulation ne pourra se faire qu'à la condition que la place libérée soit affectée à une personne inscrite sur la liste d'attente, ou qu'en l'absence de liste d'attente on trouve soimême à se faire remplacer.



L'organisation des randonnées :

Un programme des activités est établi en début d'année. Le responsable d'une randonnée peut décider, jusqu'au dernier moment, si les conditions l'imposent (évènement climatique, effectif insuffisant ...), de l'annulation d'une sortie ou de son remplacement éventuel par un autre circuit. Les randonnées proposées sont préalablement reconnues par l'équipe d'accompagnateurs et décidées par le Conseil d'administration. Pour les diverses randonnées, les adhérents pourront se renseigner auprès du responsable sur la nature du parcours, afin de s'assurer que la randonnée correspond à leur niveau et à leur condition physique.

Les randonnées sont placées sous la responsabilité des accompagnateurs. Chacun est donc invité à respecter les consignes qui seront données. Les mineurs ne sont acceptés que sous la responsabilité d'un adulte les accompagnant.

Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis.



<u>La marche de santé</u>: un programme est établi en début d'année, faisant apparaître une progression. Au début de chaque séance, l'accompagnateur annonce les différentes séquences du jour.

L'assurance:

randOxygène souscrit chaque année une assurance auprès de MAIF Collectivités, qui offre à chaque adhérent une garantie dans les domaines suivants : Responsabilité civile-Défense / Dommages aux biens des participants / Indemnisation des dommages corporels / Recours-Protection juridique / Assistance. Seules sont couvertes par l'assurance les activités proposées par l'association.

Mes obligations

Je dois avoir un comportement correct vis-à-vis des autres et de l'environnement.

Je dois me conformer aux lois et règlements en vigueur et, en particulier, respecter le code de la route des piétons, ce qui implique de me déplacer comme le demande le responsable de la randonnée.

Le code de la route des piétons pourra m'être remis, si je le demande.

Je dois me conformer aux décisions du ou des organisateurs ou accompagnateurs.

Ainsi, toute personne qui déciderait de marcher plus vite que le meneur (nous ne sommes pas à la recherche de performances) ou se trouverait derrière le serre-file (pour une raison autre qu'une difficulté à randonner) ne ferait plus partie du groupe.

En conséquence la responsabilité de randOxygène ne pourrait pas être engagée. Il en est de même dans le cas d'un(e) adhérent(e) qui déciderait d'écourter une randonnée ou une marche pour convenance personnelle.

Et pour les photos ?

randOxygène dispose d'un site internet http://www.randoxygene-castanet.fr

11 est agrémenté par des photographies prises lors des randonnées. Elles sont un bon moyen pour revivre un agréable moment passé ensemble. Nous veillons à ne mettre que des images valorisantes mais si l'une d'elles, où vous êtes, vous heurte, dites-le nous. Elle sera supprimée sans délai.

Nous vous demandons, pour respecter les dispositions légales, votre accord pour utiliser des photos de vous (sur le formulaire d'inscription).

Vous pouvez révoquer à tout moment cette autorisation.

Mon équipement

Pour les randonnées, je dois avoir des chaussures de randonnée, un sac à dos adapté, des bâtons, notamment pour les passages difficiles, une trousse de secours, des vêtements adaptés (froid, pluie, soleil), de l'eau en quantité suffisante, éventuellement un pique-nique pour le midi et tout équipement qui me paraît nécessaire.

Pour les randonnées du samedi, prévoir des chaussures de rechange propres pour remonter dans le car.